



**JOURNÉE INTERNATIONALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES
LE 3 DÉCEMBRE, PARTICIPEZ!**

Depuis 1992, la Journée internationale des personnes handicapées est célébrée chaque année le 3 décembre à travers le monde.

Elle vise à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans la sphère privée comme professionnelle. L'objectif est également d'accroître la sensibilisation de leur situation dans les aspects de la vie politique, sociale, économique et culturelle.

Le dernier Congrès Confédéral a réaffirmé et renforcé les revendications de FO en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. À partir de ce socle confédéral, FO Énergie revendique une participation sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des Industries Électriques et Gazières.

Cette participation doit être rendue, de nos jours, possible par un changement radical d'attitudes de notre société et de nos entreprises qui doivent s'adapter aux possibilités de la personne. C'est la doctrine de l'inclusion que soutient FO : une société où une entreprise inclusive module son fonctionnement de façon à inclure ses différentes composantes et leur permet de vivre et travailler ensemble.

Autour d'une réunion virtuelle le 5 décembre 2022 de 15 h. à 18 h. (heure française), la Journée internationale des personnes handicapées s'articulera autour du thème général de l'innovation et des solutions transformatrices pour un développement inclusif.

Les sujets thématiques suivants seront abordés :

- **Innovation pour le développement inclusif en faveur du handicap dans l'emploi.**
Les liens entre l'emploi, les connaissances et les compétences nécessaires pour accéder à l'emploi dans un paysage technologique innovant et en évolution rapide pour tous.
- **Innovation pour le développement inclusif en faveur du handicap dans la réduction des inégalités.**
Outils et bonnes pratiques pour réduire les inégalités dans les secteurs public et privé, intégrant le handicap et s'intéressant à la promotion de la diversité sur le lieu de travail.
- **Innovation pour le développement inclusif en faveur du handicap.**
L'exemple du sport.

Le handicap fait partie de la condition Humaine, c'est en continuant à sensibiliser le plus grand nombre qu'un changement d'attitudes sera possible et que pouvoirs publics et employeurs agiront pour permettre la prise en compte des différentes situations des personnes handicapées.

Cliquez ici pour vous inscrire à cette réunion virtuelle (date limite d'inscription le 30 novembre) :

